

## **Réunion du Comité Syndical du 06 février 2020**

Convoqué le trente-et-un janvier deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du trente janvier deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le six février deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quinzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **95<sup>e</sup> Séance**

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique  
Madame ALAPETITE Nadine  
Monsieur BONJEAN Roland  
Monsieur BONNET Nicolas  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur CHEVALIER Jacques  
Monsieur DERRE Joël

Monsieur DIAS Laurent  
Monsieur FAUCHER Martine  
Monsieur GUELON Dominique  
Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur PAULET Gilles  
Monsieur PROSLIER  
Monsieur VIGNERON Jacques  
Monsieur VOLDOIRE Gilles

#### Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale  
Monsieur ARESTE Jean-Claude  
Monsieur AUSLENDER Jérôme  
Monsieur BEAUJON Jacques  
Monsieur BELDA José  
Madame BELLEROSSE Martine  
Monsieur BIANCHI Olivier

Monsieur BONNICHON Frédéric  
Monsieur BUCHE Jean-Pierre  
Monsieur CHANSARD Gérard  
Monsieur CHARLEMAGNE Serge  
Monsieur CINEUX Cyril  
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian

Monsieur BLANCHET Roland  
Monsieur CUZIN Jean-Paul  
Monsieur DEAT Alain  
Monsieur DESFORGES Antoine  
Monsieur DUBOIS Gérard  
Madame FEDERSPIEL Hélène  
Monsieur GAILLARD Philippe  
Madame GALLIOT Blandine  
Monsieur GARDES Roger  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis  
Monsieur HAMOUMOU Mohand  
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre  
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice  
Monsieur IMBERT Didier  
Monsieur LARDANS Jacques  
Monsieur LEPEE Grégory  
Monsieur LIGIER Yves

Monsieur MELIS Christian  
Monsieur MORVAN Jean-Marc  
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri  
Monsieur PASCIUTO Bertrand  
Monsieur PAULET Alain  
Monsieur PECOUL Pierre  
Madame PEROL BEYSSI Christine  
Monsieur PERRET Jean-Philippe  
Monsieur PETEL Gilles  
Monsieur PIGOT Pascal  
Monsieur PIREYRE Jérôme  
Monsieur PRADIER Yves  
Monsieur PRONONCE Hervé  
Madame RAYNAL Marie-Jeanne  
Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur SIMONET Christian  
Madame TROTE Marie-José  
Monsieur VALLADIER Bruno  
Monsieur VAURIS Dominique  
Monsieur VIALAT Gérard  
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur GARDES Roger à Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER  
Monsieur PASCIUTO Bertrand à Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur REGNOUX Marc à Monsieur Gérard GUILLAUME

## Document unique

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1

Vu le Code du travail, notamment ses article L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération,
- S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au document unique

À Clermont-Ferrand, le 10 février 2020  
Dominique ADENOT,  
Président.

A circular stamp with the text "LE GRAND" at the top and "CLERMONT" at the bottom. In the center of the stamp is a stylized graphic of a building or tower. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "D. Adenot".

